

AVIS RELATIF À LA NÉGOCIATION BOURSIÈRE

Modification des droits de négociation à l'égard des FNB

Nous sommes heureux d'annoncer une modification des droits de négociation continue à l'égard des fonds négociés en bourse (FNB) à la Bourse de Toronto (TSX) et à la Bourse Alpha TSX (Alpha TSX), laquelle entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2017, sous condition de son approbation réglementaire.

Cette modification vise à établir une différenciation des droits encore plus poussée entre les marchés concurrents afin de contribuer à stimuler l'apport de liquidité, à augmenter le nombre de titres inscrits et à resserrer les écarts au profit de l'exécution des ordres actifs reposant sur la liquidité.

Après l'application des modifications, les droits de négociation continue pour les ordres actifs et les rabais pour les ordres passifs à l'égard des FNB à la TSX s'établiront respectivement à 0,0017 \$ et à (0,0013 \$) par titre. Des modifications correspondantes seront également apportées aux droits de négociation continue s'appliquant aux teneurs de marché de la TSX à l'égard des FNB.

Alpha TSX réduira les droits applicables aux ordres passifs, qu'ils soient pour affichage seulement ou non, et maintiendra les rabais actuellement applicables aux ordres actifs. Ces changements entraîneront une compression de l'écart entre les droits applicables aux ordres actifs et aux ordres passifs par rapport aux droits actuellement en vigueur.

Nous surveillerons l'incidence des modifications sur la liquidité et la qualité du marché à la TSX et à Alpha TSX, et d'autres modifications pourraient être apportées si les résultats souhaités ne sont pas obtenus.

L'annexe qui figure ci-après présente un résumé comparatif de l'ensemble des modifications touchant les droits. Les barèmes des droits de la TSX et d'Alpha TSX qui entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2017 sont disponibles sur notre site Web.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de cette annonce, veuillez communiquer avec un membre de l'équipe de gestion des comptes.

Jeff Foster	416 947-4229
Graham MacKenzie	416 947-4534
Matthew Lee	416 947-4665
Michael Tintinaglia	416 947-6679

**ANNEXE : RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS DES DROITS
ENTRANT EN VIGUEUR LE 1^{ER} OCTOBRE 2017**

MODIFICATION DES DROITS DE LA BOURSE DE TORONTO

	<u>Actuel</u>		<u>En vigueur le 1^{er} octobre 2017</u>	
	<u>Ordre actif</u>	<u>Ordre passif</u>	<u>Ordre actif</u>	<u>Ordre passif</u>
<u>Droits de négociation continue</u>				
Interaction des volumes d'ordres affichés – FNB (1 \$ et plus)	0,0015 \$	(0,0011 \$)	0,0017 \$	(0,0013 \$)

	<u>Actuel</u>		<u>En vigueur le 1^{er} octobre 2017</u>	
	<u>Ordre actif</u>	<u>Ordre passif</u>	<u>Ordre actif</u>	<u>Ordre passif</u>
<u>Droits applicables aux teneurs de marché à la TSX</u>				
Droits de négociation continue des titres assignés				
Interaction des volumes d'ordres affichés – FNB (1 \$ et plus)	0,0015 \$	(0,0019 \$)	0,0017 \$	(0,0021 \$)

MODIFICATION DES DROITS DE LA BOURSE ALPHA TSX

	<u>Actuel</u>		<u>En vigueur le 1^{er} octobre 2017</u>	
	<u>Ordre actif</u>	<u>Ordre passif</u>	<u>Ordre actif</u>	<u>Ordre passif</u>
		Ordres qui ne sont pas pour affichage seulement		Ordres qui ne sont pas pour affichage seulement
Négociation continue – FNB (1 \$ et plus)	(0,0010 \$)	0,0016 \$	(0,0010 \$)	0,0014 \$
		0,0014 \$	0,0014 \$	0,0013 \$

